



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 29 octobre 2020

**Objet de la délibération**

**CREATION D'UN POSTE ADULTE RELAIS**

Le vingt neuf octobre deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Yves GUYOT, Nadia SOUFFOY, Claudine CORPART, Thierry FALQUERHO, Valérie MAHÉ, Julian PONDAVEN, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Frédéric TOUSSAINT, Philippe PERRONNO, Martine JOURDAIN, Jean-François LE CORFF, Tiphaine SIRET, Anne-Laure LE DOUSSAL, Yves DOUAY, Joël TRÉCANT, Lisenn LE CLOIREC, Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Michèle LE BAIL, Christian LE BOULAIRE

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Marie-Françoise CÉREZ à Valérie MAHÉ, Peggy CACLIN à Yves GUYOT, Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF, Jacques KERZERHO à Joël TRÉCANT, Gwendal HENRY à Julian PONDAVEN, Catherine JULÉ à Anne-Laure LE DOUSSAL, Julien LE DOUSSAL à Fabrice LEBRETON

**Absent(s) :**

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame DOLLÉ Michèle** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Ressources Humaines

**N° 2020.10.019**

## **CREATION D'UN POSTE ADULTE RELAIS**

**Rapporteur : Nadia SOUFFOY**

Intervenante de la politique de la ville, soucieuse d'un travail multi partenarial entre acteurs de proximité et de la complémentarité des actions, la Ville d'Hennebont a créé en mars 2019 un poste d'adulte relais, axé sur le Conseil Citoyen et les actions à la Maison de quartier de Kerihouais.

Au regard des besoins, il importe de poursuivre et renforcer les efforts entrepris, particulièrement dans les domaines de l'accès aux droits et de la santé.

Aussi la collectivité envisage-t-elle de créer un poste d'adulte relais à temps plein intervenant sur ces thématiques, poste contractuel de catégorie C, du secteur animation, d'une durée de 3 ans, renouvelable une fois, pourvu dans les conditions réglementaires fixées : avoir plus de 30 ans, résider sur un territoire prioritaire et être sans emploi ou en contrat aidé.

L'Etat participe forfaitairement à hauteur de 19 639 €/an pour un emploi à temps plein. Le reste à charge pour la collectivité s'élève à 7021.28 € sur la base d'une rémunération au niveau du SMIC.

**Vu** le Code du Travail, articles L5134-100 à L5134-107,

**Vu** le Code du Travail, articles D5134-145 à D5134-156,

**Vu** la délibération n°2018 06 013 du 28 juin 2018 relatif à la politique de la ville,

**Vu** la délibération n°2019 03 028 du 28 Mars 2019 relatif à la création d'un poste d'adulte relais,

**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal du 5 octobre 2020,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Ressources du 12 octobre 2020,

**Vu** le rapport présenté,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la création d'un poste d'adulte relais,
- **APPROUVE** le financement tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les différentes formalités et notamment la signature de la convention qui sera établie,
- **DIT QUE** la dépense est inscrite au budget, chapitre 012,
- **DIT QUE** les recettes seront inscrites au budget, chapitre 6419.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU